

Arrondissement de CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 20 MARS 2023

OBJET: N° 25

RAPPORTEUR: Madame GAILLARD

INTITULÉ : COMMANDE PUBLIQUE. PRINCIPE DE CONCESSION EN VUE DE LA PASSATION D'UNE CONCESSION DE SERVICE RELATIVE À LA MISE À DISPOSITION, L'INSTALLATION, L'ENTRETIEN, LA MAINTENANCE ET L'EXPLOITATION DE MOBILIERS URBAINS PUBLICITAIRES ET NON **PUBLICITAIRES**

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMBRAI, régulièrement convoqué le 14 Mars 2023 s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de Ville de Cambrai, sous la présidence de Monsieur François-Xavier VILLAIN, Maire.

MEMBRES EN EXERCICE: 39

MEMBRES PRÉSENTS:

M. François-Xavier VILLAIN Maire de CAMBRAI;

Mme DELEVALLÉE Maire-Adjointe;

MI. F. WIART; Mme GAILLARD; M. P.A VILLAIN; Mme LABADENS; M. MOAMMIN; Mme DROBINOHA; M. L. WIART; Mme WIART; M. DOBREMETZ Adjoints au Maire; M. BAVENCOFFE; Mme BILBAUT; M. DEVILLERS; Mme POMBAL; Mme CARDON; Mme LIÉNARD; M. BARTKOWIAK; Mme CAFÉDE; Mme SAYDON; M. FLAMEIN;

M. LAURENT; M. SIMPERE; Mme BRIQUET; Mme BERTELOOT; Mme CHATELAIN; M. VAILLANT; Mme DESMOULIN; M. DERASSE;

M. MAURICE; Mme BURLET; M. LEROUGE; M. PHILIPPE; Mme DESSERY

MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS:

Mme DEMONFAUCON qui a donné procuration à M. LE MAIRE Mme CHARPENET qui a donné procuration à M. BAVENCOFFE M. SIEGLER qui a donné procuration à Mme LABADENS M. SIMÉON qui a donné procuration à Mme WIART

M. TRANOY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

M. Benoit VAILLANT

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article L1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le Conseil Municipal se prononce sur le principe de toute concession, après avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Dans ce cadre, un rapport de présentation du principe de concession, intégrant la présentation du dispositif contractuel actuel, l'étude du mode de gestion et les caractéristiques du futur contrat, est annexé à ce rapport. Il concerne le lancement d'une consultation relative à une Concession de service de mise à disposition, d'installation, d'entretien, de maintenance et d'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires implantés sur le territoire communal.

La Commission Consultative des Services Public Locaux (CCSPL) a donné un avis favorable sur ledit principe le 02 mars 2023.

En conséquence, il vous est demandé de valider le principe de concession.

Adopté à l'unanimité.

Publié le : 03 Avril 2023 à 09:30

Suivent les signatures Pour extrait conforme Le Maire de Cambrai,

Le secrétaire de séance M. Benoit VAILLANT

Pour le Maire, Mme Dominique GAILLARD Adjointe au Maire déléguée au Cadre de Vie, à l'Environnement et aux Travaux